

1206476001

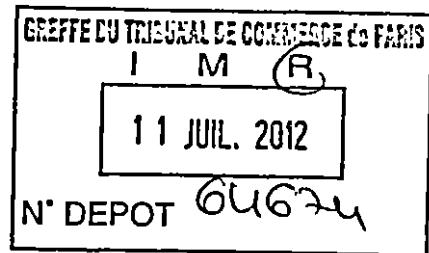
DATE DEPOT :	2012-07-11
NUMERO DE DEPOT :	2012R064674
N° GESTION :	2001B09736
N° SIREN :	394527899
DENOMINATION :	A T KEARNEY
ADRESSE :	44 rue de Lisbonne 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2012/06/25
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE I CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE MOITIE DU

EC 25-6-12
CH-On

A.T. KEARNEY
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000.000 d'euros
Siège social : 44, rue de Lisbonne
75008 Paris

394 527 899 R.C.S. PARIS

213 9736



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES ET
EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 25 JUIN 2012**

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire de la Société

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président et constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG AUDIT vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas renouveler ledit mandat et de nommer, en remplacement, la société KPMG AUDIT IS pour une durée de six (6) exercices sociaux qui prendra fin à l'issue des décisions de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique. ✓

La société KPMG AUDIT IS a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui seraient confiées et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure, susceptibles de lui en interdire l'exercice.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant de la Société

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président et constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur James WILD vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas renouveler ledit mandat et de nommer, en remplacement, la société KPMG AUDIT ID pour une durée de six (6) exercices sociaux qui prendra fin à l'issue des décisions de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique. ✓

La société KPMG AUDIT ID a fait savoir par avance qu'elle les fonctions qui lui seraient confiées et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure, susceptibles de lui en interdire l'exercice.

DIXIEME RESOLUTION

*Décision à prendre dans le cadre des dispositions
de l'article L.225-248 du Code de commerce*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président et statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, connaissance prise des termes du rapport du Président, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique. ✓

ONZIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à "*Annonces et formalités Légales*", à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique. —

* * *

Extrait certifié conforme à l'original.



Monsieur Sébastien DECLERCQ
Président